

Le groupe « Tatave »

Premier groupe de résistance à Rochefort
(octobre 1940-septembre 1941)

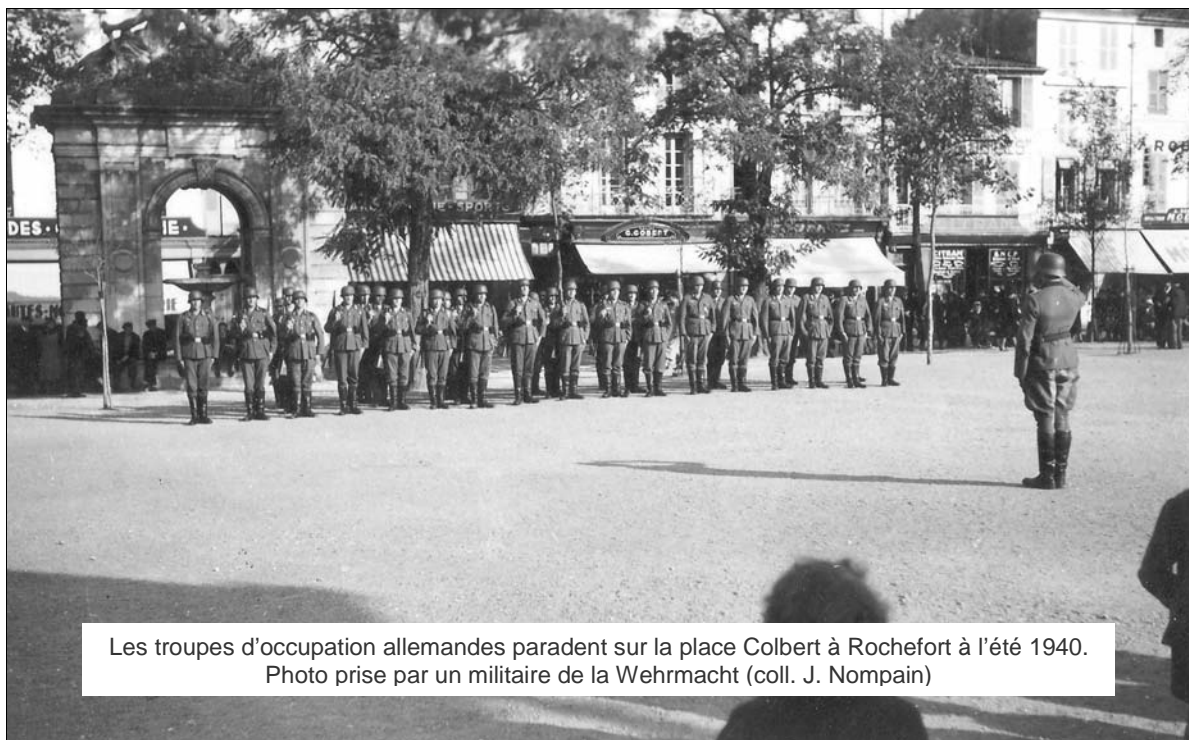
► Nicole Proux *

Ce groupe de jeunes « jocistes » est un exemple des petits groupes de résistance nés spontanément à partir de l'automne 1940 et surtout au cours de l'année 1941. Presque tous ses membres sont arrêtés en septembre 1941 ; deux d'entre eux seront fusillés à La Rochelle à Chef de baie ; les autres seront déportés ou internés.

Août 1940, trois jeunes hommes, Gustave Bourreau, Emile Billon et Jacques Parent, lors d'une rencontre fortuite dans un bar de Rochefort, échangent quelques propos sur la situation de la France. Ils tombent d'accord sur le devoir qu'ils ont de partir combattre ou bien de résister sur place. Vers le 15 octobre, ils se réunissent de nouveau. Entre-temps, Bourreau et Billon ont peut-être été contactés par un officier de l'*Intelligence Service* (information non confirmée). Quoi qu'il en soit, ils décident de former un groupe de résistance sur place, en attendant une opportunité qui leur permettrait de rejoindre les Forces Françaises Libres. Un mois plus tard, ils se retrouvent pour une nouvelle réunion à laquelle chacun amène des amis, recrutés essentiellement dans son milieu de travail : des collègues de Gustave Bourreau à l'Arsenal, des employés de l'entreprise rochefortaise « Les Bois Déroulés », quelques militaires. Ensemble, ils jettent les bases d'un groupe de résistance qui prend le nom de « Groupe Tatave » en référence à Gustave Bourreau, leur chef.

La constitution d'un tel groupe ne fut pas exceptionnelle. Il y en eut d'autres dans le département, en particulier à Saintes, à Royan, dans le village d'Annezay... Ils présentent des caractéristiques communes : jeunesse de leurs membres, recrutement parmi les copains, absence d'expérience de la vie clandestine, d'où en général un manque de discrétion et de grandes imprudences... Ils sont nés dans l'onde de choc provoquée par la défaite et l'armistice. L'installation des Allemands constitue un autre traumatisme, d'autant que leur armée d'invasion se détend ostensiblement, vide les rayons des magasins (bas de soie, cigarettes, café, produits devenus rares chez eux) en profitant d'un taux de change très avantageux. Or à l'automne, le gouvernement de Vichy établit les premiers rationnements et les magasins ne sont pas réapprovisionnés. Ajoutons les réquisitions de logements, de maisons, d'autos par les occupants, leurs parades sur les places, leur présence à la terrasse des cafés, dans les rues, la mise en place de panneaux indicateurs en lettres gothiques...

* Nicole Proux collabore aux recherches de l'AERI (*Association pour des Etudes sur la Résistance intérieure*)



Les troupes d'occupation allemandes paraden sur la place Colbert à Rochefort à l'été 1940.
Photo prise par un militaire de la Wehrmacht (coll. J. Nompain)

La Rochelle et Rochefort déclarées « villes ouvertes »

À La Rochelle, le général Éon, commandant la subdivision, a déclaré la cité « ville ouverte » et consigné les soldats dans les casernes. Il interdit aux mitrailleurs du front de mer d'ouvrir le feu sur les objectifs aériens. Le 22 juin, à La Pallice, il ne reste que des navires abandonnés ou échoués et les derniers chasseurs ont quitté le ciel charentais.

Afin de barrer les routes de La Rochelle, Ciré et Niort, un dispositif de défense en profondeur (jusqu'à 12 km de la ville), a été mis en place le 18 juin à Rochefort, mais le 20 juin, sur ordre du ministère, Rochefort est également déclarée « ville ouverte »

L'arrivée des Allemands

L'avant-garde de l'armée allemande qui a franchi la Loire dans la région de Saumur le 19 juin, ne rencontre aucun obstacle.

Le major Wolf reçoit l'ordre de se diriger sur Marennes. Passant par Mirebeau qu'il atteint dans la matinée du 22 juin puis par Niort, son détachement traverse Surgères, arrive à Tonnay-Charente vers 22 heures et occupe Marennes dans la nuit.

SOURCES : Liliane Schroeder - *Journal d'occupation* - FX de Guibert, Alain Chazette et Fabien Rébérac - Charente Maritime, Vendée.
Journal la Charente Inférieure du 23 août 1940 - Editions Patrimoine Médias.

Le lendemain, peu avant 8 heures, les premiers blindés de reconnaissance entrent à Rochefort où le major Wolf prend contact avec le contre-amiral Jardel. Dans l'après-midi, place Colbert, le drapeau à croix gammée est hissé sur l'hôtel de ville devenu le siège de la Kommandantur.

Le 22 juin, deux groupements motorisés sont mis sur pied, l'un commandé par l'oberst Erwin Rauch doit occuper La Rochelle, l'autre sous les ordres de l'oberst Karl Burdach a pour mission d'atteindre Royan sans tarder, afin de mettre en batterie ses pièces lourdes pour interdire la navigation dans l'estuaire de la Gironde et ainsi bloquer le port de Bordeaux.

Le sort des prisonniers de guerre

Sur la base aérienne de Rochefort les Allemands internent 2 500 marins, les 800 militaires de la garnison et contrôlent de nombreux services de la marine repliés de Paris et de Montbazou.

Le 8 juillet, le commandant Moreau du Bellaing, provisoirement responsable de la subdivision militaire, finit par obtenir des autorités militaires allemandes, la démobilisation des prisonniers de guerre. Ceux de Charente-Inférieure sont alors transférés au camp de La Jarne. Les autres sont envoyés sur Confolens en zone libre. La démobilisation se déroule à la cadence journalière de 1 300 personnes et se termine le 15 juillet.

Excepté Emile Billon, le groupe rochefortais se caractérise par la jeunesse de ses membres et par l'appartenance pour la majorité d'entre eux, à la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne). Le benjamin, Paul Delajot, âgé de 15 ans, a créé une section locale à Saint-Laurent-de-la-Prée.

Le groupe définit ses objectifs :

- Regrouper tous les Français et surtout les jeunes pour lutter contre l'occupant sans distinction d'opinion ou de religion.
- Préparer un plan de sabotage et d'intervention en cas de débarquement.
- Collecter pour les Alliés des renseignements concernant le matériel militaire, les batteries côtières à l'embouchure de la Charente, les effectifs et la composition des troupes d'occupation à Rochefort.
- Récupérer des armes allemandes.
- Distribuer par tracts des nouvelles diffusées par Radio Londres.

La JOC à La Rochelle

On peut se faire une idée de cette organisation grâce à un témoignage recueilli auprès d'un Rochelais ayant fréquenté le milieu « jociste » à cette époque.

Des apprentis et jeunes ouvriers se retrouvaient après le travail dans un local autour d'un aumônier. Les autorités allemandes avaient toléré le maintien de ces groupes de jeunes, encadrés par des prêtres, mais les surveillaient.

Les groupes constitués dans la ville ne se connaissaient pas, et ignoraient ceux des villes voisines.

Celui fréquenté par ce témoin était anti-allemand – comme l'abbé – et ne s'en cachait pas.

Le 11 septembre 1941, sur dénonciation, Octave Bourreau et sa femme d'origine alsacienne sont arrêtés, alors qu'ils récupèrent des armes au camp d'aviation de Rochefort. Cette interpellation, ignorée du reste du groupe, explique la facilité avec laquelle les polices allemande et française réalisent leur coup de filet dans les deux jours suivants (12 et 13 septembre). La quasi-totalité des membres des groupes de Rochefort et de Saint-Laurent-de-la-Prée est arrêtée. Seuls quelques uns échappent, tel monsieur Musseti que Gustave Bourreau n'a pas noté sur sa liste, parce qu'il est un de ses vieux amis.

Dans son rapport daté du 15 septembre 1941, le commissaire de police de Rochefort qui qualifie l'organisation du groupe Tatave de « ligue anti-allemande », décrit les conditions dans lesquelles le coup de filet s'est déroulé :

« Le 12 septembre, la feldgendarmerie, assistée d'un officier de la gestapo, a requis les inspecteurs de police du commissariat de Rochefort pour les accompagner dans diverses perquisitions à effectuer la nuit.

« Divisées en 4 équipes, les feldgendarmes assistés dans chacune d'elle d'un interprète et d'un inspecteur français, se sont rendus au domicile de 10 personnes de Rochefort qui ont été toutes conduites à la prison Saint-Maurice. Egalement opérations au Petit Vergeroux, à Saint-Laurent de la Prée et jusqu'à Surgères. Aucune des personnes arrêtées ne passait pour avoir appartenu à l'ex-PC. La plupart étaient affiliés à la JOC... sur les 19 arrestations, 4 personnes ont été relâchées et un a essayé de se suicider dans la prison municipale. »

Les nombreuses pièces à conviction récupérées au cours des perquisitions, permirent d'étayer l'accusation de détention d'armes, munitions, tracts, plans de sabotage, listes de collaborateurs. Les membres du groupe furent transférés à la prison militaire allemande de Lafond à La Rochelle. Dans un témoignage, Pierre Delajot signale qu'il fut d'abord interné à la prison de Rochefort du 13 au 15 septembre, puis transféré à la caserne Mangin à La Rochelle dans une cellule au secret.

L'affaire fut jugée à deux reprises, les accusés étant défendus par un avocat allemand commis d'office. Le 31 octobre 1941, un premier procès est confié au tribunal militaire allemand qui siège à l'Hôtel de Ville. Trois semaines plus tard, les 20 et 21 novembre; le groupe est rejugé par la cour martiale de Bordeaux transférée à La Rochelle. Les accusés furent condamnés pour avoir créé une « ligue nationale anti-allemande qui avait pour but le sabotage des usines travaillant pour les Allemands et le sabotage des voies ferrées ».

Le verdict fut sévère : sur vingt et un accusés, seize furent condamnés. Excepté Emile Billon qui avait 52 ans, ils avaient tous moins de vingt ans, le plus jeune n'ayant que 16 ans.

Gustave Bourreau et Emile Billon, condamnés à mort, furent fusillés le 29 novembre 1941 à Chef de Baie à La Rochelle. Gustave Bourreau

N. Proux : Le Groupe « Tatave »

était de plus condamné à 5 ans de prison pour détention d'armes, constitution d'organisation anti-allemande et espionnage.

Les quatorze autres furent condamnés à des peines d'emprisonnement allant de deux à cinq ans. Cinq d'entre eux furent internés à la prison allemande de Rheinbach et libérés en mars 1943, les neuf autres à Angoulême. Excepté Paul Delajot qui ne rentra d'Allemagne qu'à la mi-mai 1945, ils furent tous libérés à l'expiration de leur

peine. À leur libération, six d'entre eux rejoignirent le maquis de Chasseneuil en Charente, un le maquis RAC en Dordogne.

Le groupe « Tatave » était totalement anéanti. Cependant quelques rescapés, bien décidés à poursuivre l'action, rejoignirent un maquis tandis que localement, la relève de « Tatave » était assurée par la section « France Alerte/groupe Moreno », dirigée par Albert Bignon ■

Les photos de l'exécution ont été prises par un officier allemand qui les a données à développer au studio Morillon où travaillait Robert Brochot.

Celui-ci a réussi à faire plusieurs tirages comme il le faisait chaque fois qu'il le pouvait et que les photos lui semblaient intéressantes.

Plusieurs de ces photos ont ainsi été subtilisées à l'officier de la Wehrmacht.



Chef de Baie

Un lieu de mémoire des fusillés a été inauguré en février 2011.

Victimes de la barbarie nazie, en ce lieu ont été exécutés :
Pierre Roche (7 septembre 1940),
Jean Bourdy (7 avril 1941),
Elie Pellerin (7 avril 1941),
Paul Guérit (15 novembre 1941),
Gustave Bourreau (29 novembre 1941),
Émile Billon (29 novembre 1941),
Hermann Chait (13 janvier 1942),
René Adniaux (21 janvier 1942),
Raymond Gachet (4 mars 1942),
Octave Rousseau (18 août 1943).

Sources :

- Archives départementales 17, fonds Gayot, 15J5.
- Henri Gayot, *Charente Maritime 1940-1945 : Occupation, Résistance, Libération*, Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, 1973, 196 p.

Les condamnés du groupe « Tatave »

Gustave Bourreau, chaudronnier, fusillé
Emile Billon, 52 ans, fusillé
Raoul Archambaud, manœuvre, interné
Paul Delajot, 16 ans, déporté
Yvon Bouju, manœuvre, déporté
Roger Haramboure, manœuvre, déporté
Maurice Praud, ouvrier riveur, déporté
Jacques Reignier, secrétaire, déporté
Fernand Joulin, sergent dans l'armée de l'Air, interné
Georges Lemaire, chauffeur, interné
Jacques Parent, 16 ans, interné durant 2 ans ; libéré en 1944, il rejoignit le maquis Bir-Hakeim
Pierre Bonneau, comptable, interné
Jean Louis Etourneau, employé, interné
Marcel Guédon, ajusteur, interné
Robert Ferran, interné

Les deux exécutions n'ont pas eu de publicité.